



COMMUNICATION DE LA CNR RELATIVE AU RAPPORT GÉNÉRAL DU DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF

**Gabonaises, Gabonais,
Chers compatriotes,**

Le mardi 30 avril 2024, le Président de la Transition a reçu des mains du Président du Dialogue, Monseigneur **Jean Patrick IBA-BA**, Archevêque Métropolitain de Libreville, le rapport général sanctionnant les travaux du Dialogue National Inclusif contrôlé de bout en bout par le CTRI et son Gouvernement.

A chacune de ses sorties, la CNR a toujours affirmé sa volonté politique de voir le CTRI réussir la transition souhaitée par tous les patriotes responsables qui ne voulaient pas s'inscrire dans la mascarade électorale de 2023, afin d'éviter le cycle infernal « Election-Tripatouillage des résultats - Répressions meurtrières-dialogue et partage des postes ».

Il convient de rappeler que la CNR participe à la réussite de cette transition en se positionnant comme sentinelle et amie sincère. Ainsi, ses sorties doivent être comprises par tout acteur politique comme voix de raison et comme phare dont a besoin tout navigateur.

C'est dans cette logique, à l'issue du Dialogue National abusivement qualifié d'inclusif, que la CNR s'adresse au peuple gabonais souverain et à la communauté internationale qui suivent le processus de cette transition depuis le 30 août 2023.

En effet, malgré le battage médiatique, mené à grande échelle et à grands frais par les autorités de la transition, les résolutions de cette grande messe n'ont pas été à la hauteur des attentes du peuple gabonais.

Les propositions relatives à la **suspension des Partis Politiques**, à la **question de la nationalité**, à la **liberté d'aller et venir**, sont autant d'exemples illustrant cette désillusion. Tout comme la non prise en

compte de la **Commission Vérité-Justice-Réparation-Pardon-Réconciliation.**

S'agissant de la **suspension des partis politiques**, la CNR rappelle que la création, l'organisation et le fonctionnement des partis politiques sont encadrés par la constitution en son article premier, alinéa 13 qui dispose : « *le droit de former (...) les partis ou formations politiques est garanti à tous dans les conditions fixées par la loi...* »

Par ailleurs, cette proposition se heurte aux dispositions de l'article 6 de la même loi fondamentale toujours en vigueur et reprise par l'article 6 de la charte de la transition disposant tous deux que *les partis politiques et les regroupements de partis politiques légalement reconnus concourent à l'expression du suffrage.*

Elle se heurte également aux dispositions de l'article 11 du décret n°0115/PT-PR/MRI du 8 mars 2024 portant convocation et organisation du Dialogue National Inclusif qui dispose : « *les conclusions du Dialogue National Inclusif ayant vocation à s'appliquer avant la fin de la transition doivent être conformes à la charte de la transition* ».

Or, ni le décret ni la constitution ni la charte ne prévoit la suspension ou la dissolution générale des partis politiques légalement reconnus.

Pour justifier la suspension des partis politiques, le CTRI fait valoir l'argument de leur pléthore. La CNR rappelle que les grandes démocraties notamment les USA, la Grande Bretagne ou la France qui compte à elle seule 579 partis politiques, ne restreignent pas par des lois le nombre des partis politiques.

A l'observation, pourquoi le trop plein d'associations et ONG ne constitue-t-elle pas une préoccupation pour le **CTRI** ?

Pour la **CNR**, la démarche qui vise à suspendre les partis politiques, sans distinction aucune et sans raison valable, est une chimère. Elle cache mal la volonté du **CTRI** de supplanter les formations politiques au profit des Associations et ONG créées à tout vent pour des objectifs

inavoués, alors qu'au regard de la loi, les Associations et ONG sont apolitiques et partant, ne concourent pas à l'expression du suffrage universel.

Au regard des dispositions de la loi n°16/2011 du 14 février 2012 relative aux partis politiques, la suspension de tout parti politique est clairement encadrée par l'article 41. Nonobstant l'antipathie des Gabonais envers le PDG et malgré nos divergences politiques, la proposition de suspension qui frappe également ce parti devrait obéir à la règle de droit, à savoir un arrêté motivé du Ministre de l'Intérieur conformément à l'article 42 de la loi susmentionnée.

Le concept d'Association tel que prôné par le CTRI, renvoie au sommet France-Afrique de Montpellier où le Président français avait réuni les Associations et ONG en lieu et place des gouvernants africains pour travailler avec une multitude de structures infra-étatiques bénéficiant des financements étrangers.

La CNR pense que la réduction du nombre des partis politiques se fera d'elle-même par la mise en place et l'application d'un système électoral crédible, transparent et des modalités de financement claires et conditionnées.

Si les partis politiques doivent, selon la loi, concourir au suffrage universel, comment feront-ils, pour éclairer les gabonais sur les choix à prendre au moment du référendum ou lors des élections à venir, si leur suspension est actée ?

Cette approche est celle des systèmes à parti unique ou celle des dictatures qui n'acceptent pas le débat démocratique ni la confrontation des idées. Devons-nous comprendre ainsi l'affirmation du Président de la transition selon laquelle : « *il n'y a qu'un seul parti c'est l'unité nationale et les militaires du CTRI ?* »

Cette position est ni légitimement ni légalement acceptable.

Concernant la **question fondamentale de la nationalité gabonaise** et particulièrement l'accès aux hautes fonctions de l'Etat, évoquée par les

participants au dialogue, il est clair qu'il ne suffit pas d'être Gabonais de souche, né de père gabonais et de mère gabonaise, pour justifier de loyauté et de patriotisme à l'égard de l'Etat.

En effet, il y a des Gabonais de père et de mère qui ont pillé sans vergogne l'argent du pays, assassiné froidement à balles réelles d'autres Gabonais... Des exemples des dégâts causés par cette politique d'exclusion sont patents ailleurs, notamment avec pour conséquence le déchirement du tissu national.

A cet égard, la CNR salue le courage du Gouvernement de la République Démocratique du Congo qui a su reculer sur cette épineuse et dangereuse question qui visait à écarter des Congolais qui ne sont pas de père et de mère congolais de la course à la présidence de la république.

Si sans fonction officielle, **Sylvia BONGO ONDIMBA** a mis au garde-à-vous et à genoux toutes les autorités politiques, administratives et militaires gabonaises, ce n'est pas parce qu'elle était étrangère, mais bien parce qu'elle a rencontré des gabonais cupides et peu courageux.

La **CNR** se souvient également d'une « première dame gabonaise » de père et de mère qui a mis toute une banque en faillite laissant de nombreuses familles dans la désolation, sans compter les multiples frasques et exactions commises à l'encontre de paisibles citoyens ; tous actes illégaux et impunis mettant en cause la dignité des Gabonaises et des Gabonais.

Pour la CNR, être Gabonais de souche c'est être né de père gabonais ou de mère gabonaise conformément à l'héritage légué à la postérité par les sages pères fondateurs de la Nation gabonaise qui l'ont même inscrit dans le Code de la nationalité.

Le nationalisme étroit qui indexe et exclut les binationaux est abject. Il n'est en réalité qu'une posture populiste dangereuse quand on sait que, dans le même temps, le pouvoir admet dans l'autre de souveraineté par excellence, la présidence de la République gabonaise, que le service

d'écoute hautement sensible soit confié et dirigé par un étranger franco-malgache.

Quant à la **Commission Vérité-Justice-Réparation-Pardon-Réconciliation**, massivement réclamée par les Gabonais, la **CNR** déplore qu'elle n'ait pas été actée pendant les assises du dialogue. Toutefois, la **CNR** sait que la vérité finira toujours par triompher, convaincue que les Gabonais ne sauraient se réconcilier sans Vérité, Justice et Réparations.

Sinon, quel sort est réservé aux victimes postélectorales de 1993, 2009 et 2016, sans oublier les arrestations et emprisonnements arbitraires, la gâchette facile de certains agents des forces de défense et de sécurité ?

Qu'en est-il des auteurs et commanditaires des assassinats politiques, des crimes rituels, de la massification des détournements des deniers publics, de la surfacturation, de la concussion et de la corruption ?

Comment peut-on justifier que des criminels économiques aient été élargis en gardant le fruit de leurs rapines, alors que le jeune **Kelly ONDO** qui a tenté « **un coup de libération** » avant celui du 30 août 2023, soit toujours maintenu derrière les barreaux ?

**Gabonaises, Gabonais,
Chers compatriotes,**

Nous sommes une jeune Nation, la ruse, le populisme et la démagogie ne sauraient conduire le Gabon vers la félicité.

Fidèle à son orientation politique vis-à-vis du CTRI déclinée le 02 mars 2024 lors de sa conférence de presse à la Chambre de commerce de Libreville, la **CNR** salue évidemment toutes les résolutions favorables aux intérêts du peuple issues du dialogue.

Cependant, elle ne saurait cautionner ni applaudir ne serait-ce que l'évocation des résolutions liberticides, antipopulaires et anticonstitutionnelles mettant en cause l'égalité entre les Gabonais et l'unité nationale.

**Gabonaises, Gabonais,
Chers compatriotes,**

La CNR tient à rappeler que l'objectif du Dialogue National Inclusif était la restauration des institutions et non la mise à mort de la Démocratie en République Gabonaise.

Le Président de la République Centrafricaine, son Excellence, **Faustin Archange TOUADERA**, désigné par ses pairs de la CEEAC comme facilitateur de la transition politique gabonaise, appréciera si les mesures, par nous, décriées plus haut, sont en phase avec son propos formulé lors de la cérémonie d'ouverture du Dialogue National :
« Monsieur le Président de la Transition, cher frère, Mesdames et Messieurs les chefs des institutions de la Transition, il est généralement admis que l'homme qui détient le pouvoir ne doit pas être jugé selon ses paroles, mais selon ses actes.

L'acte que vous posez aujourd'hui est historique, car il vous libère progressivement de vos promesses de créer les conditions nécessaires au retour à l'ordre constitutionnel au Gabon et d'une démocratie réelle au Gabon. Je suis convaincu que la démocratie est la seule voie qui mène à la paix, à un progrès économique durable et à la justice sociale
».

Sur ce, la CNR lance un appel solennel à tous les acteurs politiques pour un sursaut patriotique pour la défense de l'idéal démocratique et des libertés fondamentales dans notre pays.

Unis dans la concorde et la fraternité nous vaincrons.

Je vous remercie.

Fait à Libreville, le 02 mai 2024.